

Aux personnes assurées
auprès de l'Agrisano Pencas

Brugg, mai 2021

Informations sur la marche des affaires et actualités de l'Agrisano Pencas

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'assurance globale, vous bénéficiez d'une prévoyance professionnelle par le biais de votre exploitation (employeur/employeuse) auprès de l'Agrisano Pencas.

Nous vous informons ci-après au sujet des principaux chiffres clés, de la marche des affaires et des actualités.

Principaux chiffres clés selon les comptes annuels 2020

Entreprises affiliées	13 272
Assurés actifs	16 128
Retraités	566
Capital de prévoyance	CHF 405,0 mio
Degré de couverture	126,5 %
Frais de gestion par personne*	CHF 113.–

* Les frais de gestion sont calculés selon la méthode d'inter-pension (www.inter-pension.ch).

Intérêts et taux de conversion (TC)

Année	2020	2021
Taux d'intérêt régime LPP	3,00 %	2,50 %
Taux d'intérêt régime surobligatoire	3,00 %	2,50 %
Taux d'intérêt technique	1,5 %	1,5 %
TC régime LPP	6,80 %	6,80 %
TC régime surobligatoire***	5,84 %	6,80 %

** Valeur en fin d'année lorsque l'âge de 65 ans est atteint.

Marché des affaires 2020

Pour l'Agrisano Pencas, l'année 2020 a été très réussie. Selon le compte d'exploitation, la performance annuelle sur les placements en capitaux s'est élevée à + 8,0 %. La performance nette hors liquidités s'élève même à + 8,45 %. Pour la même période, l'indice de référence (Pictet LPP-25) était de + 2,86 %. Comme l'année précédente, l'Agrisano Pencas affiche donc un excellent résultat financier. Outre celui-ci, la part d'assurance risques a elle aussi atteint un très bon résultat en 2020. Cela permet à la fondation non seulement de garantir des améliorations substantielles au niveau des prestations, mais aussi de former les réserves financières et fonds libres nécessaires aux mesures futures. Par conséquent, le taux de couverture a augmenté de 3,7 % au 31 décembre 2020, pour atteindre 126,5 %. La croissance de la fondation, sur la base des exploitations affiliées, des personnes assurées et de la masse salariale assurée, était d'environ 3 %.

Vous trouverez des informations détaillées sur la marche des affaires et le résultat comptable de 2020 dans le rapport de gestion (Internet: www.agrisano.ch > Portrait > Publications > Rapports de gestion).



Perspectives 2021

En raison notamment de la crise du coronavirus, les perspectives d'avenir restent incertaines, surtout en ce qui concerne le troisième contributeur, c'est-à-dire les marchés des capitaux. Il convient cependant de noter qu'avec une performance nette hors liquidités de +1,03 %, le rendement cible requis a été dépassé au premier trimestre 2021. Les déclarations de salaire actuellement traitées pour 2020 suggèrent que la croissance se poursuivra malgré les difficultés de recrutement du personnel liées au coronavirus.

Dans le domaine actuariel, le Conseil de fondation se penchera cette année une nouvelle fois sur le taux d'intérêt technique, et donc sur le taux de conversion des rentes des avoires surobligatoires.

Amélioration des prestations en faveur des assurés

L'excellent résultat de 2020 et la situation financière très solide de l'Agrisano Pencas permettent au Conseil de fondation d'approuver au cours de l'exercice, outre la rémunération supplémentaire pour 2020 et 2021, une amélioration des prestations en faveur des retraités. Ainsi, le Conseil de fondation a adopté pour 2021 l'octroi d'une contribution spéciale unique de CHF 1 000.– en faveur des bénéficiaires de rentes de vieillesse. Les assurés actifs bénéficient d'une rémunération globale de 3 % en 2020 et de 2.5 % en 2021.

Conseil de fondation pour le mandat 2021 – 2024

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de l'Agrisano Pencas. Selon la loi et les statuts, il se compose de six personnes représentant les employés et de six personnes représentant les employeurs, élues par la Communauté de travail des associations professionnelles d'employés agricoles (ABLA) respectivement par le Comité de l'Union suisse des paysans. Les élections pour le mandat 2021 – 2024 ont eu lieu à l'automne 2020.

Représentants des employés : Paul Sommer, 5223 Riniken (président) | Ursula Gränicher, 3314 Schalunen | Hannes Seiler, 3204 Rosshäusern | Katrin Hürlimann-Steiner, 8615 Freudwil | Andreas Ryser, 4938 Rohrbach | Mirjam Schmidig, 5225 Bözberg

Représentants des employeurs : Markus Hausammann, 8585 Langrickenbach (vice-président) | Jakob Lütolf, 6242 Wauwil | Hans Jörg Rüegegger, 3132 Riggisberg | Andreas Vögtli, 4413 Büren | Theresia Weber-Gachnang, 8707 Uetikon am See | Gabriel Yerly, 1680 Berlens

Règlement de prévoyance

Le règlement de prévoyance est disponible en ligne (www.agrisano.ch > *L'assurance globale pour les employés* > *Prévoyance professionnelle* > *Règlements*). Vous pouvez également demander ce règlement en format papier auprès du secrétariat.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Agrisano Pencas

Prévoyance professionnelle



Christian Kohli
Directeur



Monika Tschümperlin
Resp. Administration caisse de pension